



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 3 novembre. — Plusieurs détachemens de dragons de la reine ont traversé Vittoria, se rendant à la frontière pour y recevoir le père de notre auguste souveraine.

— Par suite des chagrins qu'a éprouvés M. le baron d'Eroles, il se trouve ici atteint d'une maladie mentale, que le tems et les secours de l'art parviendront peut-être à calmer.

Iran, le 5 novembre. — Les lettres que nous recevons de l'intérieur continuent à être pleines de réflexions sur le départ de l'armée d'occupation; elles peignent l'affliction qu'éprouvent les amis du pays en se le représentant abandonné à lui-même, sans guide et sans direction, au milieu des passions les plus exaltées et les plus anarchiques: aussi craignent-ils de voir se renouveler cette déplorable émigration qui en 1813 nous priva de l'élite de la nation. Déjà une classe nombreuse de citoyens fait les dispositions les plus actives pour réaliser ses capitaux et faire le transport de ses propriétés, afin d'être prêts à suivre le mouvement des troupes. La France leur paraît le seul port où ils puissent trouver un abri contre la tempête.

Cadix, le 22 octobre. — Il vient d'arriver de France 1,500,000 cartouches d'infanterie et près de 50,000 kilogrammes de poudres pour le service de la division et le remplacement des munitions d'exercices consommées depuis une année.

On attend à chaque instant par mer deux compagnies d'artillerie à pied et une demi-compagnie d'ouvriers; ceux-ci seront employés immédiatement à la réparation du matériel espagnol.

Au moment où je vous écris, on aperçoit d'ici une escadre française, signalée depuis avant-hier: on compte cinq gros bâtimens qui paraissent être deux vaisseaux et trois frégates: c'est celle qui arrive de Toulon; elle ne peut encore entrer faute de vent.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 novembre. — Les nouvelles de la santé du roi sont beaucoup plus satisfaisantes. On espère que S. M. pourra bien reprendre ses promenades, et venir à Londres, comme il avait été annoncé.

— Notre feuille officielle (*London Gazette*) contient la nomination définitive de lord Granville à l'ambassade de France.

Sir Charles Bagot passe de l'ambassade de Pétersbourg à celle des Pays-Bas (ce ne sera donc point lord Morley, comme on l'avait dit); il sera probablement remplacé à la cour de Russie par M. Stratford-Canning.

— Une lettre particulière de Paris contient en substance ce qui suit:

« M. de Villèle a abandonné, au moins pour le moment, toute idée de présenter un nouveau projet de loi pour la réduction des rentes; il se contentera de demander une indemnité pour les émigrés. On dit aussi qu'il proposera un emprunt de 200 millions pour couvrir l'excédant des dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne et par l'occupation militaire de ce pays. Il est impossible que la proposition de cet emprunt ne donne pas lieu à une discussion très animée; elle engagera les députés à s'occuper de la position de l'Espagne, qui, à cette époque, sera probablement plus désespérée qu'actuellement. On dit que depuis que le gouvernement français a résolu d'évacuer la péninsule, le roi Ferdinand a décidé qu'il fixerait sa résidence à Vittoria.

« Les députés commencent à arriver à Paris, et les dispositions qu'ils manifestent répondent mal à l'attente de M. de Villèle. Ceux-là même qui étaient le plus dévoués à ce ministre ne peuvent dissimuler que l'opinion des départemens ne lui est plus favorable, et la plupart d'entre eux n'hésitent point à déclarer qu'ils regardent sa retraite comme indispensable. »

« Il a été annoncé à la bourse de ce matin qu'il avait été signé, le 2 septembre, à Mexico, le contrat d'un nouvel emprunt entre le gouvernement et les agens de MM. Barclay et compagnie. La somme convenue est de 16 millions de piastres fortes (84 millions de fr.), qui seront fournis au taux de 70, avec droit de commission et aux intérêts de 6 pour cent.

— Toutes les nouvelles que nous recevons d'Irlande s'accordent à annoncer que l'esprit de parti ne s'est manifesté en aucune manière lors de l'anniversaire du débarquement du roi Guillaume. La statue du roi n'a pas été décorée, et on n'a pris aucune mesure qui pût irriter les catholiques. On attribue à la confiance qu'inspire l'administration impartiale de la justice, l'amélioration sensible qu'on remarque dans l'esprit public en Irlande. (*Courier*.)

— Il est positif que le traité n'a pas été ratifié par le roi Ferdi-

mand, et que M. Zéa Bermudez est le seul ministre qui s'y soit opposé dans le conseil. (V. n° d'hier, art. *Espagne*.)
(*Glode and Traveller*.)

FRANCE.

Paris, le 13 novembre. — L. Exc. M. le président du conseil des ministres et M. le comte de Corbière, ministre de l'intérieur, sont venus travailler successivement avec le roi.

— Le roi a accordé à M^{me}. la comtesse de Serre une pension de 15,000 fr. « Je voudrais, a dit le monarque à cette dame, en lui accordant cette grâce, pouvoir également alléger les peines du cœur ». M. de Serre ne laisse point de fortune.

— Lord Granville, qui remplit le poste d'ambassadeur britannique près la cour des Pays-Bas, est arrivé à Paris.

— S. M. a fait remettre à M. le préfet de l'Oise une somme de 6,000 francs pour les pauvres de son département; une somme de 4,000 francs à M. le sous-préfet de Compiègne, et 2,000 francs à M. le maire de Compiègne, destinés aussi au soulagement des pauvres.

S. M. a aussi accordé à Mr. l'évêque de Beauvais une somme de 3,000 fr. pour les besoins de son séminaire.

— La *Quotidienne* assure que les chambres seront convoquées pour le 20 décembre.

— Le *Moniteur* contient un arrêté du bureau de charité du 2^e arrondissement, qui prescrit des mesures à prendre contre les indigens qui s'obstinent (malgré la prime de 5 fr. qui leur est accordée) à ne vouloir pas faire vacciner leurs enfans.

— On attribue la baisse de l'emprunt dit Guehard au bruit généralement répandu que le semestre qui échoit le 1^{er} janvier prochain ne sera pas payé, plutôt qu'à la crainte de l'évacuation de l'Espagne, que si elle avait lieu, ne serait jamais que partielle.

— Il est question d'admettre à la retraite MM. les lieutenans-généraux et maréchaux-de-camp excédant les cadres prescrits par l'ordonnance royale; de sorte qu'il y aurait 72 lieutenans-généraux et 156 maréchaux-de-camp retraités par suite de cette mesure. Aux termes de l'ordonnance, comme on le sait, les cadres doivent être de 130 lieutenans-généraux et de 260 maréchaux-de-camp. On dit aussi que les officiers de toutes armes qui ont atteint leur trentième année de service, seraient également admis à la retraite. Si cette mesure reçoit son exécution, on compte qu'environ 40 colonels, autant de lieutenans-colonels, 60 chefs de bataillon et 200 officiers du grade de capitaine et de lieutenant, seraient admis à la retraite. (*Echo du Midi*.)

— Le *Constitutionnel* parlait hier d'une prétendue dette de la France envers la Prusse, qui d'abord de 60 millions aurait été réduite à 38. Nous pouvons répondre à ces assertions que, toutes les dettes de la France à l'égard des étrangers ont été liquidées à Aix-la-Chapelle et sont acquittées depuis long-tems.

(*Etoile*.)

— Un journal annonce aujourd'hui, sur la foi d'une lettre de Madrid, que la note dernièrement reçue du cabinet des Tuileries, sur l'évacuation de la Péninsule, annonce que cette évacuation commencera à s'effectuer dans le courant de ce mois, à moins que le cabinet espagnol n'établisse un gouvernement représentatif. (Voy. n° d'hier, art. *Espagne*.)

Il serait bien étrange, dit le *Constitutionnel*, que le même ministère qui a tout fait pour annuler en France le gouvernement représentatif, voulût aujourd'hui faire établir un semblable gouvernement en Espagne.

— La société d'encouragement pour l'industrie nationale, présidée par M. Chaptal, dans sa séance générale de mercredi dernier 10 novembre, a décerné à M. de la Molère (Auguste), propriétaire à Chartres (Eure-et-Loir), un prix de 4,000 fr. pour la solution du problème proposé et qu'il a résolu, sur la construction d'un moulin à moudre et concasser les grains, susceptible d'être adapté à toutes les exploitations rurales.

Deux autres prix de 2,000 fr. chacun ont été accordés: l'un à M. Appert, pour un procédé relatif à la conservation des substances alimentaires; l'autre à M. Gardon, tireur d'or, pour la fabrication de cuivre en bâton, propre aux usages de la passementerie.

La société avait proposé un prix de 1,000 fr. pour trouver un moyen de procurer aux aveugles indigens le travail le plus utile pour eux et le mieux approprié à leur situation; le prix a été décerné, sur le rapport de M. de Gérando, à l'institution royale des jeunes aveugles, rue Saint-Victor. Une médaille d'argent et une somme de 300 fr. ont été accordées à M. Anastasi, jeune aveugle des Quinze-Vingts, pour les vues utiles et ingénieuses qu'il a présentées à ce sujet. Ce jeune homme a ima-

GOVERNEMENT PROVINCIAL DE LIÈGE.

Demande en concession de mines de houille.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège le 4 novembre courant sous le n^o. 824 du répertoire particulier, le sieur Jean-François-Nicolas Piette, domicilié à Ougrée a demandé la concession de mines de houille existantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 28 bonniers 50 perches carrées, situés sur le territoire de ladite commune d'Ougrée, et limités, ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant de l'angle Nord-Ouest d'une maison appartenant au sieur Piette, demandeur, en suivant les murs et haies qui séparent la propriété et prairies qui en dépendent, d'avec la campagne de Quointe jusqu'à la rencontre du bois du Val-Benoît.

A l'Est, par la haie et autres marques qui séparent les prairies, bois, vignobles et jardin appartenant audit sieur Piette d'avec le bois du Val-Benoît et la propriété du sieur Lajaye, jusqu'au chemin qui se trouve au bas de la montagne; de ce chemin par une ligne droite longue de 512 aunes dirigée sur la pointe orientale de l'île dite de *Rcnory* et s'arrêtant à la rive gauche de la Meuse.

Au Sud, cotoyant ensuite en remontant ladite rive de la Meuse sur une longueur de 560 aunes, jusqu'à l'angle Sud-Est du mur de clôture du jardin du château de Sclessin.

A l'Ouest de cet angle en longeant ledit mur et la haie de clôture de la prairie dudit château de Sclessin jusqu'à la grande route de Liège à Huy; de ce point par une ligne droite de 435 aunes traversant la route susdite et la campagne de Sclessin et se terminant à l'angle Ouest d'une prairie appartenant au sieur Piette prémentionné; de cet angle suivant la haie qui sépare les prairies, terres, bois, jardins et maison appartenant au même, d'avec les propriétés du sieur Delaveux, jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la maison dudit sieur Piette, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires de la surface le 30^e. panier des mines à extraire sous leurs fonds.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT :

1^o. Les bourgmestre de la ville de Liège, et le mayeur de la commune d'Ougrée, feront afficher pendant quatre mois consécutifs lademande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication. Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o. Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

En séance à Liège, le 6 novembre 1824, où étaient présents nobles et très-honorables seigneurs

Baron de Villenfagne, Bellefroid, De Collard-Trouillet,
Knaeps-Kenor, Crawhez,
Walhéry, Delexhy.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.
Par la députation :
Le greffier des états, Signé BRANDÈS.

PRIX COURANT DES HUILES ET GRAINES GRASSES,
A LILLE, du 12 novembre.

Graines.	Hectolitres.		Hect. d'Huile.		Tourteaux.	
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Colza	10	à 14	52	à	7	à 7 25
Lin	13	à 16	63	à	19 25	à 23 50
Oeillette blanche	15	50 à 16	67	25 à 68	5	75 à
Cameline	»	à »	64	à	7	à 7 25
Chanvre	8	à 10	65	à	7	à 7 25
Huile épurée pour quinquets, Phectol.	60	f. c. à	f. c.			
Idem, pour réverbères.	58	f. c. à	f. c.			

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 15 novembre.

LA RASIÈRE DE	froment vieux	fl. 4 93 c.
	Id. nouveau	» 4 29 »
	seigle vieux	» 2 94 »
	Id. nouveau	» 2 62 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 novembre.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 4 femm.; savoir :

- Joseph Boïnem, âgé de 29 ans, armurier, faub. St-Gilles, époux d'Elisabeth Dufoin.
- Marie-Catherine Delincé, âgée de 84 ans, sans profession, rue St-Hubert, épouse de Jean-Gilles Delaite.
- Jeanette van Castelle, âgée de 73 ans, rentière, rue Tête-de-Bœuf, épouse de Charles Bernard chevalier de Brogniez.
- Agnès Lambreck, âgée de 68 ans, sans prof., rue Fond-de-l'Empereur, épouse de Gabriel Novin.

Marie-Joseph Cuvelier, âgée de 18 ans, journalière, domiciliée à Fléron, décédée en cette ville.

Les parens du nommé Pierre-Jacques Hauterat, âgé de 26 ans, militaire, natif de Liège; sont invités à se rendre au bureau de l'état civil pour affaires qui les concernent.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres angl. très-fraîches.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huîtres anglaises très fraîches.

A louer pour le courant de novembre, un quartier avec ou sans jardin pour des personnes tranquilles, ayant remise et écurie. S'adresser rue St-Jacques, n^o. 494.

(236) La vente de la Maison, située sur la Batte, portant l'enseigne du Cavalier et le n^o 1104, aura définitivement lieu pardevant M. Boverie, juge-de-paix, en son bureau, rue Neuvice, le lundi six décembre 1824, à deux heures de relevée, sur la mise à prix de 945 florins des Pays-Bas, ou 2000 francs, au-dessus des rentes, dont l'adjudicataire pourra continuer le service, montant ensemble en capitaux à 2640 florins des Pays-Bas; aux conditions qu'on peut voir audit bureau, chez M^e. DEREUX, avoué, et en l'étude du notaire PAQUE.

(235) Jeudi 23 décembre 1824, à deux heures de relevé en présence de M. le juge-de-paix du quartier du Nord, au local de ses séances rue Neuvice, et par le ministère du notaire ADAMS, csmmis par le tribunal, il sera procédé, à la requête des représentants feu Pierre Detrixhe et Marie Lemaire, à la vente publique par licitation, d'une Maison, n^o 279, avec dépendances et environ 13 perches de jardin y attenant, sise au faubourg Vivegnis, ensemble d'un vignoble d'environ 21 perches, au même faubourg, aux conditions à voir chez ledit notaire et au greffe du juge-de-paix susdit.

Un jeune homme, âgé de 28 ans, habitant la campagne, desire se placer comme ouvrier savonnier ou brasseur; il sait panser les chevaux et conduire la voiture. S'adresser chez la veuvé Legros, rue sur Meuse.

VENTE DE BEAUX DRAPS.

Administration des contributions directes, droits d'entrée de sortie et des accises.

(231) Le jeudi 18 novembre 1824, à onze heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt royal, rue Hors-Château, à Liège, argent comptant, deux pièces de beaux draps, une noire et une couleur soie foncée, lesquelles seront à voir deux heures avant la vente.

(226) A vendre une petite chaudière d'environ 3 hect., avec son chapiteau et serpent. S'adresser quai d'Avroi, n. 613.

(230) A louer ensemble ou séparément une partie des bâtimens de l'ancien hospice de St. Abraham, rue Féronstrée; savoir : 1^o. l'aile à gauche en entrant; 2^o. une belle pièce à côté du bureau de la recette; 3^o. et quatre grandes caves dont deux dépendent l'une de l'autre. S'adresser au concierge pour l'indication des objets à louer, et à la commission des hospices pour les prix et-conditions.

(225) A louer, pour en jouir de suite, une belle et grande maison, avec vastes magasin et jardin, située rue derrière le Palais, n^o 74. S'adresez n^o 71, même rue.

(41) A louer, pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située faubourg St-Léonard, cotée numéro 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n^o. 606.

BIENS PATRIMONIAUX A VENDRE.

1^o. Une belle et grande maison de maître, réunissant toutes les commodités, située à Prayon, commune de Forêt, arrondissement de Liège, à une demi lieue de Chaumontaine, sur la Vesdre, dans un sol très fertile et un site pittoresque, à portée de la nouvelle route.

2^o. Une maison de fermier, avec les bâtimens d'exploitation en dépendant, consistant en grange, remise, étables et écuries, le tout dans la même cour que le pavillon de maître.

3^o. Une petite maison contigüe à celle de maître.

4^o. Trois jardins contigus aux bâtimens ci-dessus désignés, prairie arborée, prés et terres, contenant cinq bonniers métriques 23 perches 130 aunes (6 bonniers.)

5^o. Un bois raspe, situé en fond de St. Rys, même commune, de la contenance de 69 perches 751 aunes.

6^o. Un four à chaux avec sa carrière.

Cette vente aura lieu en hausse publique le 26 novembre 1824, à 2 heures de relevée, en l'étude de M^e. BERTRAND, notaire, à Liège, sise place St. Lambert, où est déposé le cahier des charges.

Le bien ci-dessus est situé sur la lisière de la nouvelle route. Le pavillon se compose de 15 à 16 pièces et chambres.